

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 3 juin 2024 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

83-06-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2024

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
 - 3.2** Approbation des comptes du mois
 - 3.3** Approbation des factures
 - 3.4** Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2024
 - 3.5** Nomination d'un représentant municipal sur le comité de liaison du projet éolien Ndakina
 - 3.6** Octroi d'une servitude à Marius Cloutier
 - 3.7** Adoption des coûts 2024-2025 pour le service de garde à l'École Du Chêne
- 4. Sécurité publique**
 - 4.1** Renouvellement de l'entente de service aux personnes sinistrées
 - 4.2** Adoption du rapport annuel; des activités du Service Sécurité Incendie
- 5. Transport et hygiène du milieu**
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
 - 7.1** Demande de recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 7.2** Demande de dérogation mineure pour le lot 5 876 858 Pour rendre conforme une galerie
 - 7.3** Demande de dérogation mineure pour le lot 5 876 839 pour rendre conforme la construction d'un garage
 - 7.4** Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 30 mai 2024
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1** Engagement des moniteurs et monitrices du terrain de jeux 2024
 - 9.2** Autorisation de passage de l'événement Lotbinière à vélo
 - 9.3** Approbation de commandite pour le St-Édouard Open
- 10. Rapports des différents comités**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier,
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Retraits / ajouts :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

84-06-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

- a) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de Sébastien Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/ greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

85-06-2024

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 31 mai 2024, au montant de 223 747,94 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$48 554,76
Comptes à payer	\$59 024,17
Déboursés	\$116 169,01

3.3

86-06-2024

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à la FQM au montant de \$3 532,28 pour devis St-Charles.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.62000.410.

Paiement de facture à Groupe Gaétan Castonguay au montant de \$1 709,83 pour entretien régulier lumière.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.62000.410.

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la liste des factures au 31 mai 2024 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 MAI 2024

3.5

87-06-2024

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DE LIAISON DU PROJET ÉOLIEN NDAKINA

CONSIDÉRANT la confirmation d'un projet de développement éolien dans la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard est directement concernée par ce projet;

CONSIDÉRANT qu'Innergex est au démarrage d'un comité de liaison pour le projet éolien Ndakina;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la municipalité doit y siéger;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE NOMMER André Leclerc comme représentant de la municipalité de Saint-Édouard pour siéger sur ce comité.

3.6

88-06-2024

OCTROI DE SERVITUDE

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain appartenant à Marius Cloutier par la Municipalité de St-Édouard en prévision d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura dans le futur à entretenir ce fossé;

EN conséquence,
Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE Monsieur Cloutier accorde une servitude de 9 mètres de largeur à la municipalité de Saint-Édouard entre le lot 6 550 026 appartenant à la municipalité et le lot 5 878 304 lui appartenant;

QUE la Municipalité donne un acompte de \$1 000 à Monsieur Marius Cloutier;

QUE la Municipalité paye un montant de \$17 000 en 2024 et un montant supplémentaire de \$17 000 en 2025;

QUE la Municipalité mandate Maître Stéphanie Langlois, Notaire pour l'acte notarié concernant la servitude;

QUE la Municipalité mandate Mathieu Beurivage, Arpenteur pour l'arpentage si besoin;

QUE la Municipalité mandate Denise Poulin, maire, et Marie-Josée Lévesque, directrice générale, pour la signature des documents relatifs à cette servitude.

3.7

89-06-2024

ADOPTION DES COÛTS 2024-2025 DU SERVICE DE GARDE À L'ÉCOLE DU CHÊNE

CONSIDÉRANT QUE les coûts du service de garde de l'école Du Chêne sont révisables annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le service de garde ont toujours été évalués en fonction de ceux qui sont exigés par le Centre de Services Scolaires des Navigateurs ;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE les coûts à compter de la rentrée 2024 seront les suivants :

Clientèle régulière : 3,50 \$ AM / 7,50 \$ PM
Clientèle occasionnelle : 5,00 \$ AM / 9,00 \$ PM

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

90-06-2024

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par André Leclerc, et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE l'entente pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne, division du Québec est renouvelé.

QUE cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, et la municipalité de St-Édouard en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées.

QUE cette entente est renouvelée pour une durée de trois (3) ans à compter de sa signature.

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente :

QUE la contribution de 2024 est de 246,60\$;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement de l'entente. »

4.2

91-06-2024

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de mars 2024 ;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation ;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADOPTER le rapport d'activités annuelles 2023 du service de sécurité incendie.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

92-06-2024

RECOMMANDATION À LA CPTAQ POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRE QU'AGRICOLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a pris connaissance de la demande du propriétaire, Construction Hamel Inc., laquelle consiste à l'entreposage d'équipement de construction et entrepôt de soudure et pour l'autorisation d'utiliser l'espace à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE le lot visé se situe dans la zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA) ;

ATTENDU QU'EN conformité avec les dispositions de la LPTAA, la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Construction Hamel Inc. ;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 58.3 de la LPTAA, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

ATTENDU QU'il y a très peu de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants et que l'entreprise utilise ce lot à des fins autre qu'agricole depuis 2008-01-01;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles locales ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER ET DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT la demande de Construction Hamel Inc. pour utilisation des lots 5 878 475-A et 5 877 533 à des fins autres qu'agricole.

7.2

93-06-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 876 858 POUR RENDRE CONFORME UNE GALERIE

CONSIDÉRANT QUE la construction est déjà implantée et que les travaux ont été faits par l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la construction date de 2010 et que cela n'a jamais semblé poser de problème au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE sur la proposition de André Poulin et appuyé à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme celui-ci recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la dérogation mineure sur le lot 5 876 858.

7.3

94-06-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 876 839 POUR RENDRE CONFORME LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme la construction d'un garage dérogeant de 0,28 mètre de la norme prévue par la grille de spécification H-# du règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la présente demande ne cause aucun préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QU'il manque seulement 0,28 mètre pour être considéré réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre réputé conforme la profondeur du bâtiment existant, permettant ainsi de procéder à une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté correspond aux normes de lotissement pour un lot desservi;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas relié au réseau d'aqueduc et d'égout, et que cela peut porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général selon l'article 145.4 de la LAU;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé par Claude Ouellet et appuyé par André Leclerc que le comité consultatif d'urbanisme recommande

l'acceptation de la dérogation mineure sur le lot 5 876 839, à condition que les branchements à l'aqueduc et l'égout se fassent dans les 12 mois suivants le lotissement.

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la dérogation mineure selon les conditions énumérées ci-dessus.

7.4

95-06-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 MAI 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2024 a été soumis au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le procès-verbal du CCU soit adopté tel que présenté.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

96-06-2024

ENGAGEMENT DES MONITRICES ET DES MONITEURS DU TERRAIN DE JEUX 2024

CONSIDÉRANT que pour la période entre le 25 juin 2024 et 16 août 2024, la Municipalité doit procéder à l'embauche des moniteurs et monitrices du terrain de jeux;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'ENGAGER les moniteurs et monitrices suivants (tes):

Nom	saire
Ophélie Blais	\$21,63
Laurianne Chrétien	\$20,01
Nathan Lemay	\$18,39
Victoria Leclerc	\$18,39
Gabrielle Demers	\$17,85

Frédérique Auger	\$17,85
------------------	---------

9.2

97-06-2024

AUTORISATION DE PASSAGE À L'ÉVÉNEMENT LOTBINIÈRE À VÉLO LE 15 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE l'édition 2023 de la Randonnée Lotbinière à rassemblé plus de 160 cyclistes et environ 100 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2023 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2024 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2024 ;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité DE St-Édouard ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de la municipalité de Saint-Édouard.

9.3

98-06-2024

APPROBATION DE COMMANDITE POUR LE ST-ÉDOUARD OPEN

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf de St-Édouard Open aura lieu le 15 juin 2024 ;

En conséquence,
sur la proposition de Lina Trépanier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

QU'UN montant de 250 \$ soit commandité pour la tenue de cette activité.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

- Patrice Lemay arrive à ce moment de la séance (20h20)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

99-06-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire

